



L'EUROPE EN RÉGION

# Programme FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

## Le calendrier des Appels à projets



[europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

## **Préambule : l'obligation de calendrier des AAP**

Le règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin prévoit à l'article 49 les responsabilités de l'autorité de gestion dont :

*« L'autorité de gestion assure la publication sur le site internet (..)d'un calendrier des appels à propositions, qui est mis à jour au moins trois fois par an et qui contient les données indicatives suivantes :*

- a) La zone géographique couverte par l'appel à propositions ;*
- b) L'objectif stratégique ou l'objectif spécifique concerné ;*
- c) La catégorie de candidats éligibles ;*
- d) Le montant total du soutien prévu pour l'appel à propositions ;*
- e) La date de début et de fin de l'appel à propositions.*

## Calendrier des appels à projets

| Zone géographique  | Objectif spécifique | Bénéficiaires  | Intitulé des AAP   | Montant UE       | Période de l'AAP                                     | Date limite de dépôt |
|--|---------------------|--|--|------------------|--|----------------------|
| <b>Appels à projets lancés en 2022</b>                         |                     |  |  |                  |  |                      |
| Nouvelle-Aquitaine   | 4.1 FSE+            | Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine ».  | Soutien FSE+ à la création d'activité NA.  | 2 000 000 €.     | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. | 12 décembre 2022.    |
| <b>Appels à projets lancés au 1<sup>er</sup> semestre 2023</b> |                     |  |  |                  |  |                      |
| Nouvelle-Aquitaine   | 2.4 FEDER           | Les maîtres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts.  | Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional. | 1 500 000 €.     | Du 1 <sup>er</sup> février 2023 au 30 avril 2023.    | 30 avril 2023.       |
| Nouvelle-Aquitaine   | 2.1 FEDER           | Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...).  | Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires et publics.  | 5 000 000 €.     | 13/02/2023 au 13/07/2023                             | 13 juillet 2023      |
| Nouvelle-Aquitaine   | 4.1 FSE+            | Les coopératives d'activité et d'emploi situés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et qui disposent d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son dispositif « Aide au développement des coopératives d'activité et d'emploi », porté par la direction de l'Economie Sociale et | Soutien FSE+ au développement des coopératives d'activités et d'Emploi (CAE).  | Pas d'enveloppe. | 01/01/23 au 31/12/2023                               | 30 avril 2023.       |

|  |           |   |   |                  |  |                |
|--|-----------|---|---|------------------|--|----------------|
|  |           | Solidaire et Innovation Sociale.  |   |                  |  |                |
| Nouvelle-Aquitaine                     | 4.5 FSE+  | Les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine  | Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine. | Pas d'enveloppe. | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. | 30 avril 2023. |
| Nouvelle-Aquitaine                     | 4.5 FSE+  | Tous les acteurs intervenant dans le cadre des actions d'orientation.   | Découverte des métiers et des parcours de formation.  | Pas d'enveloppe. | Année scolaire 2023/2024 et fin maximum au 31/12/24  | 5 juin 2023.   |
| Nouvelle-Aquitaine                     | 4.1 FSE + | Les structures d'accompagnement à la création / reprise d'activité de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine (le siège social peut être situé hors Nouvelle-Aquitaine) et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés » (ENA). | Appel à projets création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine 2024.  | 2 000 000 €.     | Du 01/01/2024 au 31/12/2024.                         | 15/12/2023.    |
| <b>Appels à projets lancés en 2024</b> |           |   |   |                  |  |                |
| Nouvelle-Aquitaine                     | 2.4 FEDER | Les maitres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts.   | Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional.                          | 1 500 000 €.     | Du 15/02/2024 au 30/04/2024.                         | 30/04/2024.    |
| Nouvelle-Aquitaine                     | 4.1 FSE+  | Les coopératives d'activités et d'emploi situées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine soutenues par la Région Nouvelle-   | Soutien FSE+ au développement des coopératives d'activités et d'Emploi (CAE).   | 1 000 000 €.     | Du 01/01/2024 au 31/12/2024.                         | 17 mai 2024.   |

|                                 |           |  |   |                  |                              |                         |
|---------------------------------|-----------|--|---|------------------|------------------------------|-------------------------|
|                                 |           | Aquitaine dans le cadre du dispositif « Aide au développement des coopératives d'activités et d'emploi ».  |   |                  |                              |                         |
| Nouvelle-Aquitaine              | 4.5 FSE + | Sont concernés les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine telles que :<br>o Acteurs du conseil et de l'accompagnement des publics : missions locales, maisons de l'emploi, comités de bassin d'emploi, France Travail, services d'orientation de l'Éducation Nationale...<br>o Collectivités locales et leurs groupements ;<br>o Organismes consulaires ;<br>o Groupements d'intérêt public ;<br>o Associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire. | Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine. | Pas d'enveloppe. | Du 01/01/2024 au 31/12/2024. | 17/05/2024.             |
| Nouvelle-Aquitaine              | 4.7 FSE+  | Organismes de formation, Collectivités publiques et leurs groupements, organismes consulaires et établissements publics, les associations...   | Professionnalisation des Acteurs pour l'Accompagnement à la Mobilité (PAAM) au profit des acteurs de la jeunesse de la Région Nouvelle-Aquitaine                                  | /                | 2024/2026                    | 15/11/2024              |
| Nouvelle-Aquitaine              | 2.6       | Les structures et associations de réemploi ou de réutilisation du secteur de l'ESS et du secteur économique classique (entreprises comprises)<br>Les collectivités/organismes publics disposant de la compétence prévention et gestion des déchets   | 3R – Réemploi – Réparation – Réutilisation  | 10 000 000€      | Du 01/10/2024 au 15/11/2024  | 15/11/2024              |
| <b>Appels à projets à venir</b> |           |  |   |                  |                              |                         |
| Nouvelle-Aquitaine              | 2.1 FEDER | Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements,  | Rénovation énergétique globale, performante et bas  | 5 000 000 €.     | Fin 2024/début 2025          | En cours de définition. |

|                    |          |   |  |             |      |  |
|--------------------|----------|---|--|-------------|------|--|
|                    |          | établissements publics...)  | carbone des bâtiments tertiaires et publics.                             |             |      |  |
| Nouvelle-Aquitaine | 2.5      | Ré-Use  |  |             | 2024 |  |
| Nouvelle-Aquitaine | 2.4      | Ilôts de chaleurs   |  |             | 2024 |  |
| Nouvelle-Aquitaine | 4.1 FSE+ | Les structures d'accompagnement à la création/reprise d'activité de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés » (ENA). | Soutien FSE + à la création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine. | 2000 000 €. | 2025 |  |